

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	34 (1963)
Heft:	12
Rubrik:	Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La 150^e émission en cours et le 30^e anniversaire de fondation sont les raisons pour lesquelles la Seva a couronné sa loterie de Noël d'un plan de tirage spécial. Le gros lot du Jubilé d'un quart de million de francs sera-t-il votre cadeau de fin d'année ?

Le tirage aura lieu le 20 décembre à Berne dans la grande salle du Restaurant « Schweizerbund » où, dans une ambiance de fête, presque 50 000 lots d'une valeur totale de plus de 600 000 fr. seront tirés au sort.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le contrôle des fournitures horlogères. — Pour que l'industrie horlogère puisse se lancer avec toujours plus de succès à la conquête du monde, il importe que les produits qu'elle exporte soient de qualité irréprochable.

Le peuple suisse l'avait compris en adoptant, à une large majorité, le nouveau statut de l'horlogerie qui, notamment, a introduit le contrôle technique des montres.

A l'avant-garde en ce domaine, la Fédération horlogère, afin d'améliorer toujours plus le niveau qualitatif des fournitures, vient d'inaugurer à La Chaux-de-Fonds, le premier Centre de contrôle des fournitures qui fonctionne, en fait, depuis le 1^{er} septembre.

Une enquête de principe faite par la FH en mai 1962 a révélé que plusieurs fabricants souhaitaient très vivement un contrôle centralisé, sous l'espèce d'un Centre expérimental. Ils ont estimé qu'en unifiant les méthodes de contrôle, en utilisant les appareils les plus perfectionnés, en contrôlant les pièces de divers fournisseurs, en cumulant les résultats obtenus, ce Centre réunirait une somme d'expériences des plus profitables, qui lui permettraient de dégager des valeurs chiffrées, des « normes » aussi proches que possible de la « réalité » scientifique du moment et qui constitueraient des garanties précieuses. Un centre commun leur épargnerait aussi d'acheter des appareils coûteux et d'engager du personnel formé pour s'en servir.

Mais il n'était pas du tout dans l'intention de la FH de généraliser un tel contrôle, encore moins de le rendre obligatoire pour tous les membres de ses sections : elle entendait se borner à « servir », à rationaliser, à mettre à disposition des fabricants qui y trouveraient intérêt, tous les éléments propres à faciliter leur tâche et à les maintenir au niveau des exigences techniques actuelles.

C'est pourquoi le Centre de contrôle inauguré à La Chaux-de-Fonds est absolument facultatif. Il est même payant : si la FH en assume les frais de base, les opérations de contrôle proprement dites sont à charge très raisonnable des utilisateurs, c'est-à-dire de tous les fabricants d'horlogerie.

Ainsi que l'a souligné avec raison M. Maurice Huber, représentant des fabricants d'horlogerie, si l'on exige de la montre terminée qu'elle

atteigne un certain niveau de qualité, il faut que ses pièces constitutives ne laissent rien à désirer. Il faut qu'elles soient contrôlées elles aussi.

C'est pourquoi, au Centre de la rue de la Paix où, sous la direction de M. Jean-Pierre Buttex, on a mis au point tout un processus de contrôle des fournitures, on va chercher, grâce aux appareils les plus perfectionnés, à unifier les méthodes de contrôle.

En cumulant les résultats obtenus, on se propose de réunir une somme d'expériences des plus profitables, qui permettront de dégager des valeurs chiffrées, des « normes » aussi proches que possible de la « réalité » scientifique du moment et qui constitueront des garanties précieuses.

Durant le premier mois de son entrée en activité, le Centre a pu assumer le contrôle de 28 000 pièces de seize séries, portant sur quinze calibres différents, plus 12 600 pièces dans le cadre du contrôle d'expertise.

Ce contrôle, qui n'est nullement obligatoire (au contraire, les opérations sont à la charge des utilisateurs, c'est-à-dire des fabricants d'horlogerie) peut se faire sous deux formes différentes :

- a) le contrôle d'expertise, qui se rapporte aux fournitures d'un grand nombre de calibres, prises séparément ;
- b) le contrôle systématique, qui touche les ébauches et les fournitures prises ensemble.

Les résultats du contrôle sont communiqués aux fabricants sur formules ad hoc et ceux-ci décident eux-mêmes s'ils acceptent ou refusent les livraisons.

Les réclamations auprès des fournisseurs sont faites par les fabricants eux-mêmes, mais le Centre peut assister ceux-ci au titre d'expert technique.

Dès lors, on ne peut que féliciter la FH de l'heureuse initiative qu'elle a prise. Alors que les fabricants connaîtront désormais la qualité réelle de leurs fournitures, ceux qui les leur auront livrées auront la caution du Centre pour dégager leur responsabilité en cas de réclamations abusives.

J.-Cl. D.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtefary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.